

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



# Déclaration de Maladie

N° W19-538074

31332  
MUPRAS Autres

## Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12607

Actif

Pensionné(e)

Société : RAT

Autre :

Nom & Prénom : SBAIS Amine

Date de naissance : 05/01/1987

Adresse : LOT Aomâne de Park cypt F22

SAK BOUATA NOUACEUR

Tél. : 0676 38 31 30

Total des frais engagés (AHUM) 1073,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Nezha EL HAJI  
Pér.  
Angle 239, Bd Moulay  
et  
Rue Nadaud  
Angle 239, Bd Moulay  
et  
Rue Nadaud  
Casablanca  
Tél: 05 22 49 23 23

Cachet du médecin :

27 MAI 2020

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : SBAIS ADAM

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

CS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 27/05/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 MAI 2020	Coop	1	250.00	INP : <span style="float: right;">HABIB EL HADJ édition 2019 n° 49 23 23 Signature : Casablanca Date : 09/04/2020</span>

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Dr. Nezha el HATTAB EL IBRAHIMI

Pédiatre - Allergologue

Spécialiste en Allergologie

Asthme de l'enfant

Nutrition Pédiatrique

Homeopathie



الدكتورة نزهة الخطاب الإبراهيمي

اختصاصية في أمراض الطفل

الحساسية ، الربو(الضيق) عند الطفل

التغدية عند الطفل

Casablanca le : 27 MAI 2020

Sbai ADAM

مختبر تاما روفت  
Pharmacie Tamaarouft  
Dr. BENKIR N° 1 Jeanne  
4, Rue Tamaarouft - Bourgogne  
Casa - Tel. : 05 22 26 56 16

814.55

1) Prevenar

PREVENAR 13 SUSP INJ  
P.P.V : 814DH00  
6118001171057

1 ml 0.5

2) Doliprane 1/10

مختبر تاما روفت  
Pharmacie Tamaarouft  
Dr. BENKIR N° 1 Jeanne  
4, Rue Tamaarouft - Bourgogne  
Casa - Tel. : 05 22 26 56 16

Dr. Nezha ELHATTAB EL IBRAHIMI  
Pédiatre  
Angle 239, Bd Moulay Youssef et Rue Nadaud,  
3ème Etg Bourgogne - Casablanca  
éél: 05 22 49 23 23

PPV 9DH79  
PER 09/22  
LOT 12179

زاوية شارع مولاي يوسف وزنقة نادو الطابق 3 الشقة 6 بوركون (قرب رونو) - الدار البيضاء  
Angle Bd Moulay Youssef et Rue Nadaud (à coté de Renault) 3ème ét. - Appt 6 Bourgogne - Casablanca

Tél : 05 22 49 23 23 Gsm: 06 00 36 12 52 / Email: drnelhattab@gmail.com

ICE: 000114622000088 / INPE: 091184788